

Rabat, le 20 février 2018

## **Réunion de travail pour la présentation de la démarche pour l'élaboration du Référentiel National de l'Aménagement du Territoire**

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme gouvernemental 2017-2021, le Ministère a inscrit, parmi ses priorités, l'élaboration du Référentiel National de l'Aménagement du Territoire. A cet effet une réunion de travail relative à la présentation de la démarche pour l'élaboration de ce référentiel a été tenue sous la présidence de Monsieur Abdeahad Fassi Fihri, Ministre de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, en présence de Madame Fatna EL-K'hel, la Secrétaire d'Etat, chargée de l'Habitat.

Le Référentiel National de l'Aménagement du Territoire vise à décliner les orientations et les priorités de l'Etat en matière de la politique de l'aménagement du territoire. Il a pour objectifs :

- D'assurer la convergence des interventions sectorielles et la cohérence des aspects territoriaux y afférents pour les 10 prochaines années
- De fixer les éléments structurants et les directives à prendre en considération dans l'élaboration des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT).
- D'organiser les synergies entre acteurs et veiller à la pertinence du cadre territorial en vue d'assurer les conditions du succès et d'efficacité des politiques territorialisées.

Il permettra de ce fait de :

- Concevoir une vision cohérente et intégrée des interventions publiques structurantes à différentes échelles territoriales, tout en considérant les réformes nationales et des engagements internationaux.
- Définir les priorités et les options stratégiques de la politique de l'Aménagement du Territoire à court et à moyen terme (éléments structurants à prendre nécessairement en compte dans l'élaboration des SRAT à venir).
- Faire des propositions pour l'implantation des projets structurants et les grandes infrastructures et leur spatialisation au niveau national à travers une illustration cartographique déclinant les perspectives de leur réalisation au niveau national. Proposer un mode de gouvernance pour la mise en œuvre efficace de ce cadre d'orientation au niveau national et régional.

